



**CONTACT PRESSE**

Jean-Paul AMARY

Tél : 01 43 61 23 38 / 06 07 30 73 79

E-mail : jean-paul@amary.com

**OPCALIA Champagne-Ardenne**

Corinne Valentin

Tél : 03 26 21 30 14

corinne.valentin@opcalia-ca.com

*OPCALIA Champagne-Ardenne s'engage pour promouvoir dans la région les formations permettant de renforcer les savoirs de base des salariés*

## **OPCALIA Champagne-Ardenne lance les 50 premiers parcours de formation « 1001 Lettres » de la région**

**Reims, le 2 mars 2010 – OPCALIA Champagne-Ardenne annonce le démarrage des 50 premiers parcours de formation de réactivation des savoirs de base « 1001 Lettres » de la région. Ces dispositifs vont être mis en œuvre au sein de 8 SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique) de l'Aube. Les premières formations vont démarrer courant mars et tous les parcours seront engagés avant la fin juin 2010. Il s'agit de formations de 100 heures par bénéficiaire cofinancées par OPCALIA Champagne Ardenne et le Fonds Départemental d'Insertion. D'autres parcours vont être signés prochainement dans les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute Marne pour une dizaine d'entreprises industrielles (fabrication de clôture, d'émaux pour métaux...) de service (grande-distribution, valorisation des déchets, blanchisserie...) de 20 à 800 salariés.**

Les parcours de formation « 1001 Lettres » constituent un moyen supplémentaire d'augmenter les capacités d'acquisition de connaissances et développement de compétences professionnelles des bénéficiaires en voie de professionnalisation. L'objectif majeur de cette formation est de permettre à minima un maintien dans l'emploi voire un développement des compétences et donc de l'employabilité dans la durée.

« 1001 Lettres » renforce l'autonomie du salarié et son employabilité de façon à ce qu'il s'adapte mieux aux contraintes d'organisation et d'évolution de l'entreprise. Il lui permet de développer ses

capacités de raisonnement et de logique, de traiter des données chiffrées et de mieux communiquer.

Ce dispositif concerne tous les types d'entreprise. Il intègre en amont un diagnostic dans l'entreprise, un repérage des salariés concernés, la formation et le financement. La formation se fait en groupe et l'évaluation s'effectue de façon continue tout au long de la formation.

Le dispositif « 1001 Lettres » est un parcours de formation accompagné par un médiateur (tuteur) dont le rôle est de rassurer, de faciliter et d'accompagner le bénéficiaire tout au long de son parcours. Il s'appuie sur un didacticiel pédagogique multimédia permettant aux salariés le réapprentissage des compétences de bases afin de leur redonner confiance en eux-mêmes et en leurs capacités à apprendre. Il permet d'améliorer et de conforter les modes de raisonnement du salarié afin de développer son autonomie et de renforcer les connaissances fondamentales en français et mathématiques

Le dispositif « 1001 Lettres » apporte une réponse innovante aux préoccupations partagées en conciliant les besoins de formation des salariés et les impératifs des entreprises.

Pour l'entreprise, parmi les bénéfices que peut procurer « 1001 Lettres » on notera : Monter en compétences et en performances ; Moderniser la production (nouvelles machines, process...) ; Initier une démarche qualité (Norme ISO, Afnor...) ; Respecter les procédures (hygiène, sécurité, consignes...) ; Pérenniser les savoir-faire (savoirs oraux, connaissances...) ; Développer la mobilité, la polyvalence, la fidélisation...

Pour les salariés, les principaux bénéfices sont les suivants : Lire, écrire et comprendre un compte-rendu, une consigne d'hygiène/sécurité, une procédure, un plan qualité... ; S'inscrire dans des formations qualifiantes ; Utiliser les nouvelles technologies (ordinateur, mail, Internet...) ; Acquérir plus d'autonomie, de polyvalence, de mobilité... ; et Enrichir son expérience professionnelle et personnelle.

Le coût moyen de formation d'un tuteur est de 1100 euros et les coûts pédagogiques, au-delà des coûts salariaux, sont de 350 euros par salarié bénéficiaire.

Selon les contextes et les publics, la prise en charge peut être totale ou partielle, sachant que différents cofinancements sont possibles avec le FUP\*, le FSE\*\*, l'Etat, la Région, les Départements et OPCALIA.

Commentant cette annonce, Jean-Marie HOLVOET, Président Champagne-Ardenne, déclare : *Alors que la formation aux savoirs de base constitue le socle de toute formation professionnelle, il est avéré que le déficit de connaissances de ces bases est souvent à la base de ruptures de parcours professionnels. En proposant « 1001 Lettres » OPCALIA donne les moyens aux salariés d'être plus performants et aux entreprises de notre région de mieux résister à la crise et être plus compétitives.*

### **A propos d'OPCALIA ([www.opcalia.com](http://www.opcalia.com))**

*OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - interbranches, interprofessionnel et régional - au titre de la formation professionnelle (la professionnalisation auprès des entreprises relevant de l'interprofession et des branches partenaires ; le plan de formation en respectant les obligations de branches)*

*Il finance la formation des salariés via différentes mesures : plan de formation, contrats et périodes de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE.*

- Définition et mise en œuvre de projets de formation ;*
- Ingénierie financière : articulation des différentes mesures de formation, cofinancements publics...;*
- Simplification administrative et financière ;*
- Service d'informations juridiques sur la formation ;*
- Mise à disposition d'outils d'information, d'aide à la décision...*

*OPCALIA est le 3ème acteur national en matière de gestion de la Formation Professionnelle Continue et représente 38 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,6 millions de salariés issues de 23 branches et secteurs d'activité ou de l'interprofession ; 410 M€ ont été collectés en 2009 au titre de la Formation Professionnelle des salariés (MSB 2008).*

*OPCALIA s'appuie sur un réseau de 28 opérateurs régionaux et de branche répartis sur tout le territoire avec un effectif de 510 collaborateurs.*



Fonds social européen  
Investir pour votre avenir

\*FUP : Fonds Unique de Péréquation

\*\* FSE : Fonds Social Européen